



Commune de Briord

Lieu : Salle des fêtes de Briord

Date de transmission de la convocation : 14 mai 2021

## Réunion du conseil municipal du 18 mai à 18h15

### COMPTE-RENDU

Composition du conseil municipal (15 membres) :					
Conseillers municipaux	Mandataires (titulaires du pouvoir)	Représentés	Présents	Excusés	Absents
Alonzi Florian			Arrivée à 19h05		
Becfevre Sarah			Arrivée à 18h30		
Blanc Patrick			X		
Christin Ludovic			X		
Curtet Gaëlle				X	
Grozel Madly			X		
Lagrut Sylvain			X		
Lambert Aurélien			X		
Ménaldo Céline			X		
Merle Serge			X		
Morin Chloé			X		
Saint-Pol-Hugoo Stéphane	Sylvain Lagrut	X			
Salles Marjorie			X		
Schmitz Fabien			X		
Thomet Gaëlle			X		
<b>Totaux</b>		<b>1</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 18h30.

Monsieur Serge Merle est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Le président vérifie le quorum. Plus de 8 membres étant présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
2. Délibération sur recrutement d'un adjoint d'animation contractuel
3. Délibération quant à la décision sur le devenir d'un tènement immobilier situé 15 chemin des Brotteaux, parcelle E336. Terrain Bujnowskyj.

4. Création d'une commission pour le projet de modification de destination du bâtiment du restaurant du pont de Briord
  - Vote pour nombre de membres de cette commission.
  - Vote nominatif des membres de cette commission
5. Décision sur mise en place de miroirs routiers sur la route des écoles
6. Délibération pour lancement d'étude de travaux pour consolidation de la tenue de la conduite d'eau vers le dernier glissement de terrain sur la commune de Seillonaz.
7. Délibération sur acceptation de la prochaine facture de la société Bordel pour travaux de réparation de la colonne d'alimentation en eau effectués vers le glissement de terrain
8. Dates de manifestations communales et recherche de volontaires
  - Distribution de sacs jaunes le 4 juin 2021 de 16h30 à 18h00 et le 5 juin de 10h30 à 12h30.
  - Matinée de nettoyage de la commune le 12 juin 2021
  - Permanence des élections du 20 et 27 juin
  - Distribution de documents aux habitants : Développement d'Illiwap - Arrêté sur l'entretien des trottoirs et des limites extérieures de propriété - Organisation journée nettoyage - lieu des élections (salle des fêtes)
9. Projet fleurissement du rond-point avec le club de développement durable du collège

\*\*\*

## Compte rendu des décisions municipales

**Rapporteur : P. Blanc, maire**

Préalablement à l'examen des points de l'ordre du jour, et conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, le maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière séance du conseil, en vertu de la délégation du conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que, depuis la dernière réunion de conseil municipal, il n'a pris aucune décision relative aux matières ayant fait l'objet de la délégation du conseil municipal lors de la délibération en date du 25 février 2021.

\*\*\*

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### **1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal.

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

### **2. Recrutement d'un adjoint d'animation contractuel**

***Rapporteur : Patrick BLANC, Maire***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une professeure des écoles sera absente pour congés de maladie durant la période du 27 avril au 30 juin 2021 et que l'Education Nationale avait annoncé qu'elle ne serait pas remplacée.

Monsieur le Maire précise qu'il a alors contacté madame la directrice de l'école et madame l'Inspectrice d'Académie afin de proposer une solution alternative organisée et financée par la commune. L'accueil des élèves serait pris en charge par des employés communaux (une ATSEM et d'une adjointe d'animation). Cette solution a été validée par les instances de l'Education Nationale.

Monsieur le Maire indique qu'en milieu de semaine dernière, Madame l'Inspectrice d'Académie a annoncé que le remplacement serait possible du 13 mai au 20 juin 2021.

Monsieur le Maire propose de recruter un adjoint d'animation contractuel pour la période du 27 avril au 20 juin 2021 afin d'assurer l'accueil des élèves durant cette période.

Monsieur le Maire précise que compte tenu du caractère d'urgence, l'emploi a été proposé à madame Odile LACOUR qui est déjà assuré plusieurs missions à l'école.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés de créer un poste adjoint d'animation contractuel pour la période du 27 avril au 30 juin 2021.

- Pour : 12
- Contre :
- Abstention : 1 (Aurélien Lambert)
- Ne prend pas part au vote : 0

### **3. Délibération quant à la décision sur le devenir d'un tènement immobilier situé 15 chemin des Brotteaux, parcelle E336. Terrain Bujnowskyj**

*Rapporteur : Patrick BLANC, Maire*

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 18 février 2021, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir plusieurs parcelles dans le but de constituer une réserve foncière et que ces parcelles ont été acquises dans le cadre d'un portage effectué par l'Établissement Public Foncier Local de l'Ain (EPF01).

Monsieur le Maire rappelle qu'un tènement immobilier est implanté sur la parcelle E336 et qu'il avait été envisagé de le supprimer.

Monsieur le Maire propose de lancer le projet déconstruction des bâtiments et de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux de déconstruction et de mise en conformité du terrain à l'EPF de l'Ain.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux de déconstruction et de mise en conformité du terrain à l'EPF de l'Ain.

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

### **4. Création d'une commission pour le projet de modification de destination du bâtiment du restaurant du pont de Briord**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de [l'article L 2121-22](#) du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut créer en son sein des commissions d'étude.

Monsieur le Maire précise qu'elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre. Seul le Conseil Municipal est compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

#### **a. Création de la Commission**

Monsieur le Maire propose de créer une commission afin d'accompagner le cabinet d'architectes « Atelier du Triangle » lors de la phase d'étude de faisabilité du projet de requalification des bâtiments communaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés de créer une commission spéciale nommée «*Requalification des bâtiments communaux*».

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

#### **b. Définition du nombre de membres de la Commission**

Monsieur le Maire propose que la commission « *Requalification des bâtiments communaux* » comporte sept membres maximum et d'utiliser le scrutin de liste pour l'élection des membres.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés que la commission spéciale nommée « *Requalification des bâtiments communaux* » sera constituée au maximum de sept membres et que les membres seront désignés au scrutin de liste.

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

#### **c. Désignation des membres de la commission**

Monsieur le Maire indique que l'élection des membres de la commission se fera sur la base d'un scrutin de liste.

Une seule liste a été déposée dont la tête de liste est Florian ALONZI.

Elle est composée de monsieur Florian ALONZI, monsieur Patrick BLANC, monsieur Ludovic CHRISTIN, monsieur Sylvain LAGRUT, monsieur Aurélien LAMBERT, madame Céline MENALDO, monsieur Serge MERLE.

#### **Résultat du premier tour de scrutin :**

- Nombre de votants : 13
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 0
- Nombre de suffrage obtenus par la liste de Florian ALONZI : 13

#### **Proclamation du résultat de l'élection :**

La liste de Florian ALONZI ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, les membres de la liste sont élus comme membres de la commission « *Requalification des bâtiments communaux* ».

## **5. Décision sur mise en place de miroirs routiers sur la route des écoles**

*Rapporteur : Patrick BLANC, Maire*

Monsieur le Maire indique que plusieurs riverains ont signalé un problème de sécurité au niveau de l'intersection rue du monument / route des écoles. En raison d'un manque de visibilité, la sortie de la rue du monument est très dangereuse.

Monsieur le Maire précise qu'une demande d'étude de mise en place d'un miroir routier a été transmise par courrier à la mairie.

Monsieur le Maire explique qu'il existe une problématique identique au niveau de l'intersection rue de saint Didier / route des écoles.

Monsieur Serge Merle indique que la problématique au niveau de ces deux intersections avait été identifiée lors de la commission travaux du 12 février 2021 et qu'elle devait être traitée au cours de l'année 2021.

Monsieur Serge Merle précise que le format et le contexte d'installation des miroirs routiers doivent être conformes aux directives de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (article 14) et qu'il est tout à fait envisageable d'implanter des miroirs au niveau de ces 2 intersections.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place de miroirs routiers au niveau des intersections rue du monument / route des écoles et rue de saint Didier / route des écoles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'acquiescer deux miroirs routiers et de les mettre en place au niveau des intersections rue du monument / route des écoles et rue de saint Didier / route des écoles.

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

## **6. Délibération pour le lancement d'étude de travaux de consolidation de la tenue de la conduite d'eau vers le dernier glissement de terrain sur la commune de Seillonnaz**

*Rapporteur : Patrick BLANC, Maire*

Monsieur le Maire explique qu'un glissement de terrain s'est produit sur un chemin en dessous duquel est enfouie une canalisation d'eau potable. Le glissement de terrain a provoqué un arrachement de la canalisation.

Monsieur le Maire précise que le chemin est situé sur le hameau de Crept (commune de Seillonnaz) et qu'une réunion avec des élus de Seillonnaz a eu lieu lundi afin de définir une stratégie de remise en conformité.

Monsieur le Maire précise que les travaux de remise en conformité de la canalisation sont à la charge de la commune de Briord.

Monsieur le Maire indique que Florian Alonzi prendra en charge le dossier des travaux de remise en conformité. Un rendez-vous est planifié jeudi 20 mai avec la société Bordel TP pour définir la nature des travaux à effectuer et d'évaluer les coûts.

Monsieur Florian Alonzi précise que compte tenu de la nature argileuse du sous-sol (couche d'argile reposant sur de la roche) et de la présence de failles dans la roche, en cas de fortes précipitations, le risque de glissement de terrain à cet endroit reste important.

Monsieur Florian Alonzi indique que par conséquent, il est indispensable de déplacer de quelques mètres l'axe de la canalisation afin de pouvoir l'ancrer à la roche. De cette manière, en cas de nouveau glissement, elle ne sera pas entraînée par la masse de terrain.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération en date du 25 février 2021 (article 4) lui permet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans une limite de 15 000 € HT.

Monsieur le Maire indique que compte tenu de l'importance des travaux nécessaires à la réparation et au déplacement de la canalisation d'alimentation d'eau potable située sur le hameau de Crept, leur montant sera supérieur à 15 000 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager les travaux nécessaires à la réparation et au déplacement de la canalisation d'alimentation située sur le hameau de Crept.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'engager les travaux de réparation et de déplacement de la canalisation afin de la mettre en sécurité.

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

## **7. Délibération sur acceptation de la prochaine facture de la société Bordel pour travaux de réparation de la colonne d'alimentation en eau effectués vers le glissement de terrain**

*Rapporteur : Patrick BLANC, Maire*

Monsieur le Maire rappelle que la délibération en date du 25 février 2021 (article 4) lui permet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans une limite de 15 000 € HT.

Monsieur le Maire indique que compte tenu de l'importance des travaux nécessaires à la réparation et au déplacement de la canalisation d'alimentation d'eau potable située sur le hameau de Crept, leur montant sera supérieur à 15 000 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à régler les sommes engagées pour les travaux nécessaires à la réparation et au déplacement de la canalisation d'alimentation située sur le hameau de Crept.

Monsieur le Maire précise qu'il communiquera le montant des travaux au Conseil Municipal dès qu'il en aura connaissance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'autoriser Monsieur le Maire à régler les sommes engagées pour les travaux nécessaires à la réparation et au déplacement de la canalisation d'alimentation située sur le hameau de Crept.

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

## **8. Dates des manifestations communales et recherches de volontaires**

*Rapporteur : Patrick BLANC, Maire*

### **Distribution de sacs jaunes :**

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle opération de distribution de sacs jaunes doit être effectuée avant l'été. Elle se déroulera à la salle des fêtes les 4 et 5 juin 2021.

Monsieur le Maire demande des volontaires pour effectuer cette distribution.

Le planning suivant est arrêté :

- Vendredi 4 juin de 16h30 à 18h00
  - Gaëlle Thomet
  - Marjorie Salles
  - Aurélien Lambert
  - Serge Merle
- Samedi 5 juin de 10h30 à 12h30
  - Pascal Fonteneau
  - Ludovic Christin
  - Patrick Blanc
  - Serge Merle

### **Matinée nettoyage de la commune :**

La matinée de nettoyage sera organisée le 12 juin. Elle sera réalisée en coopération avec la société de chasse. Afin de préparer l'organisation de la journée, une réunion préparatoire sera programmée dans les prochains jours. Cette réunion permettra de déterminer les différentes zones concernées par l'opération, de définir l'organisation à mettre en place et de préparer la logistique.

### **Permanence élections**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y aura deux scrutins pour les élections des 20 et 27 juin et que les bureaux de vote et les opérations électorales doivent être physiquement dédoublées ce qui nécessite la présence d'un nombre important de membres pour tenir les bureaux sur la journée.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, il manque des candidats pour tenir le bureau de vote et qu'un appel à volontaires sera fait.

### **Distribution de documents aux habitants**

Monsieur le Maire indique que plusieurs notes d'information sont à distribuer aux habitants.

Monsieur le Maire propose que chaque Conseiller Municipal se charge de la distribution dans son quartier.

Monsieur le Maire indique que madame Marjorie Salles s'est chargée de la création, de l'impression et de la constitution des paquets de prospectus. Elle se charge de les fournir aux conseillers municipaux.

Monsieur le maire indique que les notes d'information concernent :

- Permanences distribution sacs jaunes
- Elections Départementales et Régionales
- Matinée nettoyage du 12 juin 2021
- Guide d'installation Illiwap
- Arrêté municipal d'entretien des abords de propriétés

## **9. Projet fleurissement du rond-point avec le club de développement durable du collège**

*Rapporteur : Patrick BLANC, Maire*

Monsieur le Maire indique qu'il souhaiterait mettre en valeur le rond-point situé sur la RD 19A au niveau d'Intermarché. La plantation de massifs fleuris permettrait de décorer, d'embellir et égayer cette portion de route très fréquentée.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite associer le club de développement durable du collège. Une réunion avec le club de développement durable du collège est prévue vendredi 21 mai 2021 pour lancer le projet.

**Les sujets étant épuisés, le président lève la séance du conseil municipal du 18 mai 2021 à 20h12**

**BRIORD, le 25 mai 2021**

---

Patrick Blanc

Président

---

Serge Merle

Secrétaire